coup d'pouce



Bulletin pour la formation forestière N° 2 - août 2006

Pleins feux

La nouvelle filière de formation à l'EPF: un regard optimiste vers l'avenir

Au printemps 2008, ce sera la dernière fois que de jeunes ingénieurs forestiers quitteront l'EPF. La tradition d'offrir une formation forestière dans cet établissement va-t-elle ainsi se perdre, après de plus de 150 ans? Non, car les nouveaux cycles bachelor et master en «Forêt et paysage» renferment des chances durables pour l'avenir.

Ces dernières années, seule une faible proportion d'ingénieurs forestiers EPF ont trouvé un emploi à la fin de leurs études dans le domaine restreint de la foresterie. La plupart d'entre eux se sont heurtés à la concurrence des diplômés en sciences de l'environnement et autres filières. C'est pour cela, entre autres, que lorsque les départements des sciences naturelles de l'environnement et des sciences forestières ont fusionné pour former le nouveau département des sciences de l'environnement, il a été décidé d'offrir une formation en forêt et paysage et d'en faire un volet des programmes bachelor et master en «Sciences de l'environnement». Cette solution procure au nouveau département une plus grande souplesse (p. ex. dans l'obtention d'un nombre minimal d'étudiants) et ouvre la voie à des synergies avec les autres branches enseignées dans le domaine des sciences de l'environnement.

Suite en page 3



Sommaire

- La nouvelle filière de formation à l'EPF
- 2 Editorial
- 3 Suite pleins feux
- 4 Le «forestier» EPFZ sur une autre planète Suite pleins feux
- 5 «Les nouveaux spécialistes forestiers EPF fourniront de précieuses contributions»

51^e séance de la CFFF

6 La branche ne veut pas de nouvelle procédure d'examen TPI

Conseils aux maîtres d'apprentissage

7 Actualités CODOC

En bret

8 Enquête: La nouvelle filière EPF offre-t-elle suffisamment de chances?

Impressum

Editeur: CODOC Service de coordination et de documentation pour la formation forestière Hardernstrasse 20 CP 339, CH-3250 Lyss tél. 032 386 12 45, fax 032 386 12 46, admin@codoc.ch. www.codoc.ch.

Rédaction: Eva Holz (eho) et Rolf Dürig (rd) Traduction: Monique Dousse Réalisation graphique: Anex & Roth Visuelle Gestaltung, Bâle

Le prochain numéro du coup d'pouce paraîtra en novembre 2006. Délai rédactionnel: 30 septembre 2006

Editorial

Attaquer ensemble les problèmes de demain

Le changement actuel, qui modifie en profondeur le système de formation universitaire, est un phénomène de portée européenne, qui touche l'ensemble de la société. La formation supérieure dans le domaine des forêts et du paysage n'y échappe pas. Avec le remplacement du diplôme EPF par un système de formation à deux niveaux (bachelor et master), une image de marque disparaît: le titre d'ingénieur dipl. EPF qui caractérisait la génération des spécialistes suisses de la forêt.

La biologie nous apprend que les seuls organismes et biocénoses capables de survivre longtemps sont ceux qui conservent intacte l'aptitude à s'adapter constamment aux changements de leur environnement. Vous découvrirez dans trois articles de ce numéro les premières expériences faites depuis l'introduction de la nouvelle formation EPF. Le responsable des programmes, la Société spécialisée de la Forêt SIA et les étudiants vous donnent leur point de vue à ce sujet. La nouvelle formation EPF a l'ambition de transmettre aux étudiants les connaissances et le savoir-faire nécessaires pour aborder des problèmes complexes et inédits. La vision axée sur l'extérieur et l'avenir va gagner en importance. De plus, un processus d'apprentissage sur le long terme remplace aujourd'hui le foisonnement de connaissances accumulées uniquement durant les études. Le nouveau départ est réussi. Chargés de cours et étudiants se sont engagés sur une voie commune qui passe par un perfectionnement continuel et par une meilleure préparation à aborder les problèmes de demain.

> Pr Hans R. Heinimann Délégué des étudiants en sciences forestières EPF Zurich hans.heinimann@env.ethz.ch





Ces étudiants du 4º semestre mettent en pratique leurs connaissances de l'écosystème forestier dans la région du Höhronen (cantons de Schwyz, Zoug et Zurich) ou dans le Sihlwald. Photos zvg

Suite pleins feux
La nouvelle filière de formation à l'EPF

La filière d'approfondissement bachelor en «Forêt et paysage» est très prisée

Nous offrons depuis une année une option d'approfondissement en matière de forêt et de paysage (F+P) dans le cadre du programme bachelor. Les compétences clés acquises dans le cycle bachelor s'articulent autour des trois axes suivants: la connaissance systémique de la forêt et du paysage, l'aptitude à analyser les problèmes liés aux sciences sociales, naturelles et de l'ingénieur dans le contexte de la gestion des forêts et du paysage, ainsi qu'une parfaite mise en pratique de cette aptitude dans la recherche de solutions. La nouvelle filière de formation F+P fait l'objet d'une demande allant au-delà de toute attente: alors que le département offre cinq options d'approfondissement au niveau du bachelor, ce ne sont pas moins de 27 % des étudiants de première année qui ont opté pour cette voie.

Comparé à la formation d'ingénieur forestier, l'approfondissement F+P réserve une plus large place non seulement à l'acquisition des connaissances de bases (mathématiques), mais aussi à l'enseignement se rapportant aux systèmes, comme la pédosphère et surtout l'hydrosphère et l'atmosphère. L'enseignement des sciences sociales et humaines correspond à peu près à celui qui était donné dans la filière conduisant au diplôme, tandis que quelques disciplines forestières «classiques», comme la sylviculture, la dendrologie et la planification, perdent du terrain. En revanche, nous avons élargi l'offre dans les domaines du paysage et des dangers naturels. Les connaissances théoriques seront appliquées et approfondies durant le dernier semestre bachelor, lors d'un stage pratique de deux jours par semaine. Réparti en blocs, ce stage portera entre autres sur l'inventaire forestier, l'accroissement des forêts, l'étude du milieu et la gestion forestière au niveau de l'entreprise.

L'analyse complexe des problèmes s'inscrit au programme master

Une grande partie des diplômés bachelor commenceront leur formation master l'automne prochain. Cette formation comprend des stages pratiques obligatoires. Les étudiants auront ainsi l'occasion de tester la valeur des connaissances pratiques qu'ils viennent d'acquérir. Par ailleurs, cette expérience les aidera à choisir la branche principale (branche majeure) de leurs études master.

L'EPF propose, dans le cadre de la filière des sciences de l'environnement, l'étude d'une branche majeure dans le domaine de la gestion des forêts et du paysage (2 ans, stage professionnel inclus). Outre l'approfondissement des connaissances et des compétences acquises dans le cursus bachelor, l'enseignement conduisant au master porte principalement sur l'analyse des problèmes complexes touchant à la gestion des forêts et du paysage et sur la recherche de solutions à proposer. Ce savoir-faire sera exercé en réalisant, entre autres, un important projet interdisciplinaire d'environ quatre semaines. L'acquis sera bien sûr mis en valeur dans le travail de diplôme de master, qui dure désormais six mois. La formation comprend une branche principale et une branche à options. La première comporte 5 modules (écologie, gestion, sciences sociales et humaines, méthodes, travaux se rapportant à des projets). La seconde permet au candidat d'opter pour une branche mineure en lieu et place, ou en plus, d'une autre branche. Deux branches mineures spécifiques sont proposées ici: l'une permet d'étudier les dangers naturels et la gestion des bassins versants (Catchment Management) et l'autre la technique de production dans l'économie forestière et l'industrie du bois.

La souplesse dans les études favorise les chances d'accès à une profession

Il serait prématuré d'énoncer les perspectives professionnelles qui s'offriront aux jeunes diplômés EPF en «Gestion des forêts et du paysage». Car aujourd'hui, les champs

Suite pleins feux

La nouvelle filière de formation à l'EPF

d'activité sont en constante mutation et il n'existe pratiquement plus de formation, au niveau universitaire, qui conduit à une profession bien déterminée. Mais nous sommes persuadés que nos diplômés auront toutes les chances de pouvoir s'affirmer dans une large gamme d'activités.

La gestion durable des forêts et du paysage nous placera devant des défis les plus divers ces prochaines décennies. Le problème se résume finalement en deux points: premièrement, il s'agira de satisfaire la demande croissante en bois sans pour autant perturber les autres fonctions de l'écosystème et, deuxièmement, nous devrons savoir gérer les ressources naturelles, qui se renouvellent lentement, à une époque où les changements climatiques s'accélèrent de façon dramatique sous l'effet des activités humaines. Les nouveaux diplômés de l'EPF seront capables de contribuer largement à trouver une solution à de tels problèmes.

Harald Bugmann Chaire d'écologie forestière, EPF Zurich harald.bugmann@env.ethz.ch



Selon l'article 36 de l'ordonnance sur les forêts, la personne désireuse

d'être nommée à un poste supérieur dans le service forestier public doit avoir terminé avec succès un stage forestier. Jusqu'à présent, elle devait avoir étudié les sciences forestières à l'EPF de Zurich pour être admise à un tel stage. A l'avenir, ce passage obligé sera aussi accessible aux étudiants de l'EPF qui suivent la nouvelle filière master en sciences de l'environnement et qui se spécialisent dans la gestion des forêts et du paysage ainsi qu'aux candidats bachelors en sciences forestières à la Haute école suisse d'agronomie HESA, à Zollikofen. L'adaptation de l'ordonnance sur les forêts et du règlement du stage pratique est en voie de réalisation.

Le «forestier» EPFZ sur une autre planète?

Depuis 2003, l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich ne forme plus de nouveaux ingénieurs forestiers. Elle propose dorénavant une filière conduisant à un «bachelor», puis à un «master» en sciences de l'environnement. «Forêts et paysages» constitue une des spécialisations. Nous avons demandé à quelques Romands ce qu'ils pensaient de cette formation.

«On démantèle un système qui marchait», «il se creuse un fossé profond entre l'HES (qui forme les nouveaux ingénieurs forestiers) et l'EPF», «on ne voit guère les plus-values de cette filière à part la maîtrise d'un jargon scientifique», voilà quelques réactions que nous avons recueillies. Et certains de déplorer, dans le programme, le peu de place laissée à la sylviculture ou à la planification forestière. Ou encore de regretter la disparition du génie rural ou du génie civil.

On aurait besoin d'ingénieurs de conception, mais l'étude poussée des systèmes et des modèles risque bien d'entraîner les étudiants loin des praticiens. Ces derniers recherchent pourtant des idées claires pour gérer la forêt, la nature en général, en tenant compte de toutes les contraintes. Qu'il s'agisse de faune, développement rural ou tourisme.

L'avis d'une étudiante

Il faut reconnaître que personne n'est encore sorti de cette formation. Alors nous avons interrogé une étudiante actuellement en spécialisation Forêts et paysages à l'EPFZ. Son goût pour les Alpes (et

les études) l'a fait choisir ce cursus. Les deux premières années sont particulièrement exigeantes, mais permettent d'acquérir les bases obligées, en particulier en physique, chimie et mathématiques. Arrivée en 3e année, elle apprécie beaucoup la pratique (2 jours par semaine, des professeurs qui maîtrisent leur sujet) et l'aspect multidisciplinaire. Par exemple, le fait qu'elle traite, dans l'écosystème alpin, non seulement de la forêt, mais aussi de tout ce qui se passe plus haut.

Elle va poursuivre, comme ses collègues, sur le master (une 4e année de cours, 6 mois de stage et 6 mois de travail de diplôme) et peut-être le doctorat. Bref cette formation, jusque-là, correspond bien à ses attentes. Elle aimerait démystifier cette idée que les gens formés à l'EPF vivent sur une autre planète. La coopération avec les gens du terrain, pour elle, dépend de la personnalité, pas des études.

Les questions à résoudre sur le terrain sont quotidiennes et complexes. Les forestiers ont besoin d'orientations claires auxquelles peuvent contribuer les concepteurs de haut niveau, sortis de l'EPF. Encore faut-il avoir envie de tirer à la même corde et se retrouver ensemble en forêt.

Renaud Du Pasquier

«Les nouveaux spécialistes forestiers EPF fourniront de précieuses contributions»

La Société spécialisée de la Forêt SIA est-elle satisfaite de la nouvelle filière de formation offerte à l'EPF?

Quels sont ses désirs et ses demandes au sujet de la formation (future)? Evelyn Coleman, directrice des affaires de cette Société, confie à coup d'pouce son opinion personnelle à ce propos.

La Société spécialisée de la Forêt SIA a toujours œuvré pour assurer le maintien d'une formation forestière à l'EPF. Aujourd'hui, elle se réjouit grandement de voir l'introduction, en automne, de la gestion des forêts et du paysage parmi les branches principales offertes dans cet établissement. Nous sommes particulièrement heureux d'apprendre qu'autant de candidats bachelors ont opté pour cette filière. Cela prouve également qu'ils y voient, eux aussi, un potentiel intéressant pour l'avenir.

Le plan d'études contient de nombreuses branches qui étaient enseignées auparavant aux ingénieurs forestiers. Il accorde une plus large place à l'étude des écosystèmes et renforce l'accent mis sur l'acquisition des bases méthodiques. Mais contrairement à la formation offerte dans le passé, celle d'aujourd'hui contient davantage de branches à options (branches secondaires). En conséquence, l'importance du savoir acquis en matière de forêt variera d'une étudiante à l'autre, en fonction de ses priorités. Et la diversité de ses compétences sera à la mesure de ses options.

Divers profils de compétences pour affronter un large marché

C'est un point fort de la nouvelle formation: le marché du travail verra apparaître des diplômés disposant de profils de compétences très divers – un avantage pour notre branche où il devient de plus en plus nécessaire de se spécialiser dans certains domaines. Mais cette diversité présente aussi un point faible, tout au moins au début de la formation: le profil de «spécialiste forestier EPF» disparaît pour faire place à toute une gradation de compétences.

Dès lors, les premiers diplômés devront remplir un rôle de pionnier et démontrer leurs compétences sur le terrain, preuves à l'appui. Les responsables de la formation à l'EPF, quant à eux, auront la tâche d'évaluer les premières expériences de leurs anciens élèves, en échangeant leurs impressions avec les acteurs de la pratique. La Société spécialisée de la Forêt SIA suivra avec intérêt l'évolution de cette formation, car ses membres sont persuadés que les nouveaux spécialistes forestiers EPF seront capables d'apporter une précieuse contribution tant à la recherche qu'à la pratique forestière.

Evelyn Coleman Brantschen, ing. forest. EPF/SIA, Directrice des affaires de la Société spécialisée de la Forêt SIA.

51° séance de la CFFF

Trop d'accidents du travail chez les apprentis forestiersbûcherons

Selon la Suva, près d'un apprenti forestier-bûcheron sur deux a été victime d'un accident de travail en 2003. La Commission fédérale pour la formation forestière (CFFF) juge cette situation inacceptable. Elle a donc chargé un groupe de projet de proposer des mesures visant à améliorer la sécurité au travail pour les apprentis.

Les enquêtes préalables de la Suva montrent que de nombreux accidents sont dus au non-respect ou au respect insuffisant des règles de sécurité et des instructions de travail. En outre, les équipements de protection personnelle sont souvent portés de façon incorrecte ou sont mal entretenus. A cela s'ajoutent de plus en plus souvent des facteurs économiques, comme la pression du rendement, le manque de formation ou l'inadéquation des structures de l'entreprise, autant de causes qui favorisent les accidents. La CFFF s'est penchée sérieusement sur ces questions lors de sa 51e séance tenue à la Haute école suisse d'agronomie HESA, à Zollikofen. La commission fut unanime à reconnaître qu'il est urgent d'améliorer la sécurité au travail pour les apprentis. Ruedi Bachmann, garde forestier et vice-président de la CFFF, a souligné que la surveillance des entreprises formatrices est une charge qui incombe aux cantons. Ils disposent des instruments nécessaires, il suffirait qu'ils les utilisent.

La CFFF a finalement approuvé la demande remaniée de la Suva d'étudier des mesures. Un groupe de projet sera constitué à cet effet. Les maîtres d'apprentissage y seront représentés. Cette affaire étant de haute priorité, les travaux sont à entreprendre rapidement.

Au cours des débats portant sur la sécurité au travail des apprentis, il a aussi été question de la nouvelle ordonnance sur la formation, qui élèvera les exigences imposées aux entreprises formatrices. Evelyn Coleman, présidente de la Société spécialisée de la Forêt SIA, a déploré le fait que la mise en œuvre de cette législation ne soit pas encore réglée. La CFFF a prévu de se pencher sur cette thématique lors de sa séance d'automne.

(rd)

La branche ne veut pas de nouvelle procédure d'examen TPI

La mise en consultation de la nouvelle ordonnance sur la formation professionnelle initiale des forestiers-bûcherons est arrivée à son terme à la mi-juin 2006, après un délai de trois mois. Durant cette période, de multiples avis ont été émis à l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT). Aux côtés des opinions favorables, d'autres voix s'expriment clairement contre l'introduction du Travail pratique individuel (TPI) dans la procédure de qualification.

Avant même d'avoir achevé l'examen détaillé des réponses, les avis concernant les grandes lignes de l'ordonnance se distinguent clairement.

Dans l'ensemble, la branche forestière est favorable à ce projet. Une nette majorité estime qu'il est judicieux de maintenir à trois ans la durée de l'apprentissage; elle approuve aussi le fait que seuls quelques compléments mineurs aient été apportés aux domaines d'activités actuels. Elle salue notamment l'importance accrue accordée aux procédés de récolte des bois et à l'écologie.

Le surcroît de travail et de temps est trop lourd à porter

Les services forestiers cantonaux et les entreprises forestières sont tous, à quelques exceptions près, défavorables à l'introduction d'un Travail pratique individuel (TPI) dans la procédure de qualification proposée. Bon nombre d'entreprises et de maîtres d'apprentissage ne sont ni disposés ni en mesure d'assumer cette lourde responsabilité et le surcroît de travail que cela comporte. Les arguments défavorables mentionnent par exemple l'absence de comparabilité des travaux d'examen, le manque d'objectivité du maître d'apprentissage chargé de l'appréciation ainsi que la trop grande charge de travail et de temps à investir par l'entreprise formatrice dans l'organisation et

la réalisation de cette tâche. La prise en compte des notes d'expérience données par l'entreprise formatrice ainsi que les cours interentreprises ont rencontré un écho très positif.

Les avis divergent, en revanche, sur la durée totale des cours interentreprises. Tandis que les uns estiment que les 42 jours proposés sont suffisants, les autres demandent à les augmenter jusqu'à 10 jours. Ils fondent cette requête sur les nouveaux objectifs de prestations inscrits dans le plan de formation.

L'ordonnance sur la formation doit être simplifiée dans sa forme

La forme donnée par l'OFFT à l'ordonnance sur la formation professionnelle et au plan de formation paraît quelque peu inhabituelle à certains. La liste officielle des objectifs d'apprentissage à réaliser dans les trois lieux de formation a été immédiatement remarquée par bon nombre de forestiers. Une demande générale s'observe: celle de simplifier le style adopté dans la formulation des objectifs et d'abaisser partiellement le niveau de formation.

L'OFFT examinera ces avis et réglera comme il se doit l'ordonnance et le plan de formation en collaboration avec la commission de réforme. L'OFFT présentera le projet remanié lors d'une séance finale à fin août 2006, conformément au calendrier prévu.

Markus Breitenstein, garde forestier et chef du projet à la commission de réforme

Conseils aux maîtres d'apprentissage et aux formateurs

Votre apprenti a-t-il le droit de commettre des erreurs?

Et comment réagissez-vous? Apprendre signifie commettre des erreurs et en tirer des leçons. Mais pour oser se tromper, l'apprenti doit d'abord se trouver dans un climat de confiance – une pierre angulaire sur laquelle il bâtira sa propre confiance en acquérant de nouvelles connaissances et compétences. Un climat propice à l'apprentissage peut être favorisé à l'aide de moyens simples. Il suffit par exemple de

- 1. traiter l'apprenti avec respect et amabilité;
- 2. donner à l'apprenti des instructions claires et réalisables;
- 3. confier à l'apprenti des travaux et des responsabilités qui soient à la mesure de ses connaissances et de son savoir-faire;
- 4. s'entretenir avec l'apprenti des travaux accomplis et lui donner la possibilité de s'autoévaluer;
- 5. féliciter l'apprenti pour la qualité de son travail et pour sa bonne conduite;
- 6. identifier les points faibles et examiner avec l'apprenti ce qu'il faut faire pour les corriger;
- 7. rechercher les moyens qui aideront l'apprenti à progresser en pensant aussi à l'époque de son propre apprentissage.

Vous en saurez davantage à ce propos en lisant le dernier numéro d'Echodoc, que vous pouvez commander à l'adresse suivante: www.codoc.ch ou au secrétariat de CODOC, tél. 032 386 12 45.





Photos R. Dürig

Actualités CODOC

Le nouveau manuel pédagogique pour apprenti forestierbûcheron

Le nouveau manuel pour forestier-bûcheron est paru, début juillet, en allemand et en français. L'édition française coûte 80 francs. Pour 15 francs, les maîtres des branches professionnelles en Suisse romande peuvent obtenir un CD contenant les illustrations de ce manuel ainsi que d'autres documents pédagogiques, à commander chez CODOC.

Les meilleurs journaux de travail seront récompensés

Cette année aussi, une récompense sera attribuée aux meilleurs journaux de travail des apprentis forestiers-bûcherons. Les documents en lice seront exposés du 25 août au 3 septembre à la Foire d'automne GEHLA qui se tiendra à Coire. C'est là que la distinction sera décernée, le dimanche 3 septembre 2006.

Echodoc

Après un an de pause, le nouveau numéro d'Echodoc sort de presse en août. Il est consacré au thème intitulé «Donner confiance à son apprenti» (voir aussi «Conseils aux maîtres d'apprentissage et aux formateurs»). En diffusant ce document, CODOC désire épauler les maîtres d'apprentissage et les formateurs. «Echodoc» peut être commandé par téléphone, par courriel ou sur le site internet de CODOC.

Prêts de médias: nouveaux documents

Comme d'habitude, CODOC a étoffé sa médiathèque au début de l'année 2006/2007. Vous trouverez une liste des nouveaux médias sur le site internet www.codoc.ch dans le menu «Prêts de médias». CODOC renonce désormais à expédier une liste écrite des médias, car ces derniers sont faciles à trouver sur le site où ils peuvent être aisément commandés. Si des difficultés se présentent, le secrétariat de CODOC se fera un plaisir de vous aider.

CODOC à la Cité des métiers à Genève

La deuxième Cité des métiers et des formations se tiendra à Palexpo, du 8 au 18 novembre prochain. Lors de sa première édition, en 2001, cette importante exposition avait accueilli plus de 200 000 personnes venues de la région genevoise, de Suisse romande et des régions transfrontalières. Cette année, CODOC y occupera un stand d'au moins 100 mètres carrés où il présentera les métiers liés à la nature. Sa présence à cette foire a pour objectif de faire mieux connaître les métiers forestiers aux visiteurs. Ne manquez pas de réserver, aujourd'hui déjà, une date pour vous rendre à la Cité des métiers. Vous ne le regrettez pas! Informations: www.citedesmetiers.ch

CODOC est à votre disposition, même en été: tél. 032 386 12 45, courriel: info@codoc.ch, Internet: www.codoc.ch

En bref

La sécurité et la santé dans les activités forestières

La deuxième conférence internationale sur la sécurité et la santé dans les activités forestières aura lieu à Annecy du 23 au 25 mai 2007. L'accent sera mis sur les points suivants:

- Les progrès accomplis depuis 1996 dans le domaine de la sécurité et de la santé dans les activités forestières ainsi que les tendances actuelles.
- Exemples de systèmes de gestion et de leurs effets sur la sécurité et la santé dans l'entreprise forestière.
- La culture de la sécurité au sein de l'entreprise et la manière de l'améliorer.

Informations et inscription: www.safety-forestry-2007.net

Projet d'organisation de la formation forestière

La formation forestière s'est considérablement développée ces 20 dernières années. Elle s'est aussi étoffée de nombreux nouveaux diplômes. Et le nombre de commissions et d'instances décisionnelles s'est multiplié à la mesure de cette évolution. Pour beaucoup de forestiers, toutes ces structures organisationnelles sont devenues source de confusion. C'est pour cela qu'en mai 2006, l'Office fédéral de l'environnement a lancé un projet destiné à analyser sérieusement la question. L'objectif majeur est de garantir une formation forestière qui réponde aux besoins d'aujourd'hui et prépare ainsi les étudiants à affronter l'avenir. Les formes de structures possibles feront l'objet d'un débat fondé sur de larges bases, lors d'une séance qui se tiendra le 6 septembre.

Le deuxième point fort de cette étude concerne les projets de réforme réalisés sous l'égide de PROFOR. Il s'agira en l'occurrence de déterminer le stade de mise en œuvre des projets réalisés.

Le projet d'organisation de la formation forestière durera de mai 2006 à octobre 2007. C'est le dernier projet réalisé dans le cadre de PROFOR.

Informations: www.codoc.ch > Formation > Profor

Les places d'apprentissage – une situation difficile dans bien des branches

La demande de places d'apprentissage augmente dans l'ensemble du secteur économique. En avril 2006, quinze candidatures par place d'apprentissage mise au concours ont été soumises alors qu'on n'en comptait que huit en 2001. La situation semble un peu moins dramatique dans le domaine des forêts. Néanmoins, la demande de tels emplois est encore plus forte que l'offre dans l'économie forestière. C'est ce qui ressort d'une enquête menée par Otto Raemy. En 2005, 318 nouveaux contrats d'apprentissage de forestier-bûcheron (329 en 2004) ont été passés dans notre pays. Au total, 944 contrats étaient en cours à cette époque.

Source: bbaktuell, n° 172, 20.6.2006

Nouveaux conducteurs d'engins forestiers et contremaîtres forestiers

En octobre 2005, les candidats suivants ont réussi leur examen professionnel de conducteur d'engins forestiers:

- René Maitre, Rebeuvelier JU spécialisation porteur
- Stephane Bornet, Haute-Nendaz VS spécialisation débusqueur
- Yannick Muscioni, Saint-Triphon VD spécialisation débusqueur

En avril 2006, les candidats suivants ont réussi leur examen professionnel de contremaître forestier:

- Sébastien Carini, Carouge GE
- Sylvain Guignet, Marchissy VD
- Richard Lambert, Font FR
- Cyril Rolli, Saint-Cergue VD
- Hervé Zuchuat, Les Posses-sur-Bex VD

Coup d'pouce félicite les jeunes diplômés et leur souhaite plein succès dans leur nouvelle profession.



Avez-vous déménagé? Y a-t-il des erreurs dans votre adresse?
Transmettez-nous s.v.p. sans tarder votre nouvelle adresse ou les corrections éventuelles.
(CODOC: tél. 032 386 12 45, fax 032 386 12 46, admin@codoc.ch)

Les nouveaux abonnés sont les bienvenus! coup d'pouce – l'organe spécialisé de la formation professionnelle forestière – paraît trois fois par an. Il est envoyé gratuitement aux intéressés.

On demande votre avis!

La nouvelle filière EPF offre-t-elle suffisamment de chances professionnelles aux futurs diplômés?

Le présent numéro de coup d'pouce se penche sur la nouvelle filière en sciences de l'environnement, qui ouvre la voie à des options d'approfondissement dans la «Gestion des forêts et paysage». La plupart des spécialistes sont persuadés que cette formation, nouvellement conçue, permettra aux étudiants d'acquérir suffisamment de connaissances dans le domaine forestier

coup d'pouce aimerait connaître votre opinion: quelles sont les chances professionnelles des candidats qui suivront la filière EPF en optant pour un approfondissement dans la «Gestion des forêts et du paysage»?

Nous vous prions de nous transmettre votre avis de façon claire d'ici au 15 septembre 2006. Vos réponses paraîtront dans le prochain numéro. La rédaction se réserve le droit de les raccourcir. Trois bons de voyage d'une valeur de 100 francs seront tirés au sort parmi les envois.

Merci d'envoyer votre avis à: CODOC, case postale 339, 3250 Lyss, courriel: rolf.duerig@codoc.ch (mot-clé: nouvelle formation EPF).

La réponse à la dernière enquête

Dans notre dernière édition, nous vous posions la question suivante: **«Comment permettre aux femmes de faire carrière en forêt?»**. Voici la réponse que nous avons reçue:

«A mon avis, il faut faire la distinction entre les travaux physiquement pénibles et les travaux moins fatigants ou les activités dans l'administration. A la base, il est réjouissant de voir des femmes apparaître petit à petit dans notre branche qui occupe surtout des hommes.

Ingénieure forestière: il ne fait aucun doute que les ingénieures forestières – qu'elles travaillent dans l'administration, dans la recherche ou dans une entreprise – remplissent leur tâche aussi bien que les hommes, si ce n'est mieux. Et mon expérience personnelle le confirme, car j'ai travaillé avec plusieurs d'entre elles.

Forestière-bûcheronne: je pense que les femmes sont à même d'exercer leur métier de forestière-bûcheronne sur tous les terrains où une grande partie des travaux physiquement pénibles peuvent être accomplis en ayant recours à la force des machines. Et je comprends parfaitement Peter Schaad, entrepreneur forestier, qui engage des femmes comme conductrices d'engins forestiers. Mais dans nos vallées mal desservies, ce n'est pas tout à fait la même chose. Si l'on sait qu'à partir de 50 ans, une grande part des hommes travaillant en forêt connaissent des défaillances physiques, on hésite vraiment à recommander ce métier aux femmes. A mon avis,

c'est mal concevoir la promotion des femmes que de vouloir les pousser ou les encourager à exercer une profession dans laquelle les risques d'atteintes durables à la santé sont encore beaucoup plus grands que les chez les hommes.

Forestière: elles aussi méritent d'être encouragées. Les quelques années qu'elles passeront en tant qu'apprentie forestière-bûcheronne, puis dans l'exercice de cette fonction, sont certainement acceptables, même si l'on considère les risques évoqués précédemment en ce qui concerne leur santé. Dans le contexte actuel de la profession de forestier, la femme est pratiquement aussi forte que l'homme. Un seul problème peut éventuellement subsister. C'est qu'elle ne soit pas acceptée par les hommes. Mais s'il s'agit réellement de cela, il faut alors attaquer le mal à la racine. Qu'une forestière soit déniée par ses collègues masculins pour la simple raison qu'elle est une femme, de tels arguments devraient appartenir au passé! Dans notre branche aussi, nous devrions réussir à accepter sans réserve la présence des femmes en forêt.

Conclusion: faut-il promouvoir la présence de la femme en forêt? Absolument, mais avec nuances et pas à tout prix. Cela porterait préjudice à la femme elle-même, finalement.

Fritz Marti, Inspecteur cantonal des forêts